



## Révision du SCoT

Compte-rendu du 15 janvier 2024 :

### Aménagement et Enjeux de préservation de la ressource en eau et de prévention des risques

Réunion de présentation de la première étape de l'étude confiée au CEREMA

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

---

##### Membres du SCoT

Jean-Marie HERZOG – Président  
Bernard GUERRE-GENTON – Titulaire (GBCA)  
Jean-Louis HOTTLET - Titulaire (CCST)

##### Représentant AMF

Jean-Jacques DUPREZ

##### Représentants des organismes

Olivier CHAPPAZ – Direction - DDT 90  
Claire HERZOG – Service eau environnement et forêt – DDT 90  
Laurène GUDEFIN-SICARD – Service habitat et urbanisme – DDT 90  
Nicolas FREY – DDT 90  
Hélène LAMBERT – EPTB Saône et Doubs  
Adrien PERRY - EPTB Saône et Doubs  
Stéphanie VERNIER – Service environnement – Conseil Départemental 90  
Mathilde TALHOUARN - Conseil Départemental 90  
Arnaud JACQUINOT – Direction – Pôle Métropolitain  
Ingrid SPRINGINSFELD – Météo France  
Simon BELLEC – Unité Territoriale Interdépartementale Santé Environnement Nord Franche-Comté – ARS  
Lysiane MOINAT – Chambre d'agriculture  
Aude NOEL – CEREMA  
Patrick HOBLEIN – Services des eaux – CCST

##### Équipe AUTB

Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE  
Anne QUENOT  
Pédro HERMENEGILDO

Emilie SOULARD  
Clara RICHARD  
Caroline DEMEUSY

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIO-CONFÉRENCE**

---

Quentin GIRAUD - CEREMA  
Thierry MARGUET – Agence de l'eau  
Ariane HOUDAYER – Agence de l'eau

Mme Peureux-Demangelle remercie les personnes présentes et rappelle que cette réunion se déroule dans le cadre de la révision du SCoT.

L'AUTB, sur proposition et en partenariat avec les services de l'État, a confié au Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) un travail de synthèse des connaissances, à l'échelle du Territoire de Belfort, sur les enjeux et l'aménagement du territoire dans le domaine de l'eau et des risques inondation.

La présente réunion avait pour objet de présenter la première étape de cette étude.

Après un tour de salle où chacun a pu se présenter, Mme Herzog rappelle le contexte de l'étude en évoquant les éléments issus de la note d'enjeux réalisée par les services de l'Etat dans le cadre de la révision du SCoT. Elle précise notamment que l'étude commandée auprès du CEREMA permettra d'apporter des orientations telles la caractérisation de la ressource en eau et des pressions subies, ou encore l'identification des secteurs favorables au stockage de l'eau dans les sols et aux zones d'expansion de crues.

Préalablement à sa présentation, M. Giraud rappelle le rôle du « CEREMA » et ses 6 domaines d'expertise. Il indique ensuite que l'étude se déroule en trois temps :

1/ La réalisation d'un travail de synthèse des connaissances à l'échelle du Territoire de Belfort, afin d'établir le diagnostic actuel des enjeux, des besoins et des risques liés au domaine de l'eau. M. Giraud précise que « *les documents d'urbanisme sont un levier essentiel pour intégrer la gestion de l'eau* ».

2/ La présentation de l'évolution des risques et des enjeux liés à l'eau au regard du réchauffement climatique à horizon 2045.

3/ L'identification des zones et pratiques de préservation des ressources en eau exploitées actuellement ainsi que l'identification des pratiques et des secteurs favorables à la maîtrise du risque inondations.

Cette dernière étape, qui fera l'objet d'une seconde réunion, prendra en compte le scénario prospectif de développement, qui sera proposé par le Syndicat Mixte du SCoT, en lien avec les évolutions climatiques, des zones de préservation de la ressource et des secteurs favorables à la gestion du risque inondation seront identifiées.

Au fil de la présentation, les points suivants ont fait l'objet d'échanges ou d'apports de connaissances.

*Des éléments complémentaires suite à la réunion sont présentés en italique, permettant d'apporter des explications.*

### **Eléments de diagnostic**

Mme Springinsfeld souhaite savoir ce que recouvre le terme « risque ». Mme Quenot précise que dans le cadre de cette étude, il s'agit de considérer uniquement les risques liés à l'eau mais que le diagnostic du SCoT intégrera l'ensemble des risques du territoire.

S'agissant des arrêtés sécheresse entre 2003 et 2023 et leurs niveaux d'alerte (données fournies par la DDT), on constate que jusqu'en 2017 il n'y a aucune alerte de niveau « crise », le phénomène est plutôt récent et M. Giraud estime que l'année 2023 pourra être considérée comme une année dite « normale » dans vingt ans.

Concernant la carte relative à l'état quantitatif des masses d'eau souterraines affleurantes, M. Bellec, ajoute que :

- la nappe des cailloutis du Sundgau dispose d'un piézomètre montrant une baisse régulière de son niveau depuis plusieurs années déjà et que cette situation est très inquiétante : *M. Giraud a rajouté cette chronique piézométrique dans la version modifiée de la présentation.*
- les captages du Piémont Vosgien (Syndicat des eaux de la Saint Nicolas, Syndicat des eaux de Giromagny) sont désormais altérés par des sécheresses et se fragilisent en termes de production, ce qui renforce le déséquilibre de la tête de bassin.

Il est noté dans le diaporama que 90% de l'eau prélevée sur le territoire provient de Sermamagny ce qui provoque dans l'assemblée quelques désaccords : *M. Giraud précise dans la version modifiée de la présentation que le captage de Sermamagny représente 90% des prélèvements internes au Grand Belfort mais qu'en moyenne annuelle, l'eau de Sermamagny ne représente plus que 60% de l'eau distribuée car des importations d'eau proviennent de la prise de Mathay.* M. Chappaz précise que l'alimentation en eau potable de la population est dans une situation précaire depuis longtemps. *M. Giraud a rajouté deux diapositives : l'une sur l'alimentation en eau de l'usine d'eau potable de Belfort qui montre la part d'eau provenant de Mathay, représentant jusque 70% de l'alimentation en eau de l'usine en période d'étiage de la Savoureuse ; l'autre sur l'origine de l'eau distribuée sur le département entre prélèvement interne et importations externes au département (Mathay dans l'immense majorité).*

M. Bellec confirme en indiquant que pour l'agglomération belfortaine l'approvisionnement par le captage de Mathay est passé en une décennie d'un ou deux mois dans l'année à près de six mois aujourd'hui. *Selon les données des RPQS des différentes collectivités, plusieurs constats s'imposent :*

*Premièrement, l'usine d'eau potable de Belfort est alimentée par la prise d'eau de Mathay à hauteur de 20% en moyenne annuelle depuis 2005, avec un minimum de 7% en 2014 et un maximum de 30% en 2006 (pour cause de casse de réseau empêchant la distribution de l'eau de Sermamagny) ;*

*Deuxièmement, entre 2005 et 2014, l'eau de Mathay alimente chaque mois l'usine de Belfort, avec des proportions mensuelles comprises entre 1% et 71%. Ce n'est qu'à partir de 2015 que l'eau de Mathay peut ne plus participer mensuellement à l'alimentation de l'usine ;*

Troisièmement, depuis 2011, l'eau de Mathay vient en relais du captage de Sermamagny à cause des restrictions de prélèvement de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2007 qui limite les prélèvements de Sermamagny à 5 000 m<sup>3</sup>/j lors de période d'étiage sévère de la Savoureuse quand son débit est inférieur à 70 L/s (voir diapositive 18 de la présentation modifiée). Dès 2011, la sécheresse a entraîné le recours à Mathay jusque 71% au mois de juin 2011 pour l'alimentation en eau de l'usine de Belfort.

Ainsi, depuis 2015, le fonctionnement de l'usine de Belfort est fortement contraint par l'étiage sévère de la Savoureuse même si les proportions d'eau provenant de Mathay, rapportées à l'année, sont dans la moyenne depuis 2005.

M. Jacquinet, ajoute que cette fragilité quantitative est d'autant plus inquiétante qu'elle est présente aujourd'hui également sur le captage de Mathay du fait des étiages.

Les masses d'eau souterraines sont en bon état général mais il convient de limiter les apports de pesticides et de réduire les pollutions pour continuer à avoir une bonne qualité des eaux. M. Bellec rappelle que les récentes contaminations aux pesticides sur des captages de la Communauté de Communes du Sud Territoire et du Grand Belfort viennent nuancer ce constat. Il souhaite qu'une mise à jour de ces informations apparaisse. **Note de Q.GIRAUD : je peux rajouter une diapositive dans ce sens avec des données récentes. Si M .Bellec peut les communiquer, je peux les intégrer.**

M. Chappaz rappelle également que notre territoire en tête de bassin a pour avantage de ne pas recevoir de pollutions supplémentaires, permettant de mieux identifier les pollutions produites localement et ainsi de mieux les maîtriser. Mais cette situation nous donne également des responsabilités à l'égard de l'aval.

Concernant les ressources stratégiques, identifiées dans le SDAGE, M. Marguet indique que des zones de sauvegarde doivent y être délimitées afin de les préserver de façon durable (obligations découlant de la loi Climat).

La carte des prélèvements en eau potable doit être actualisée, les données datant de 2016. *La diapositive 19 a été rajoutée.* À cette date, la dépendance à des ressources externes représentait 20% (dont 18% sur le captage à Mathay). Toute la salle s'accorde à dire que cette valeur a certainement changé à la hausse aujourd'hui et qu'on serait plus autour de 25% de dépendance sur les prélèvements en eau. *M. Giraud a rajouté la diapositive 19 qui illustre cette répartition : en moyenne, depuis 2015, 23% de l'eau distribuée sur le Territoire de Belfort provient de ressources externes (82% des ressources externes proviennent de Mathay).* Il apparaît que ces variations ne sont pas liées à l'augmentation du nombre d'habitants, puisque les dernières données montrent une baisse de la population départementale.

Mme Herzog souhaite savoir si les prélèvements par les canaux sont localisés sur le département du Territoire de Belfort, elle rappelle que les canaux du département sont majoritairement alimentés par le bassin de Champagny dont l'eau provient d'un bassin versant différent. Mme Quenot souhaite que le graphique soit ajusté, en supprimant les données liées aux canaux, ou présenter l'information à part si l'on connaît les volumes prélevés dans les nappes pour assurer le niveau des canaux. *M. Giraud a supprimé les données des canaux pour plus de clarté.* Mme Vernier propose de faire des graphiques différents selon les usages et d'informer sur les précautions d'usages de ces données. Elle ajoute également que les volumes évoqués ne prennent pas en compte les fuites, ces dernières n'étant pas quantifiées.

Mme Quenot remarque également que les données ne prennent pas en compte les prélèvements pour l'agriculture. M. Giraud explique que ces données sont inférieures au seuil de redevance, donc très peu représentées face aux autres usages.

M. Bellec estime qu'il faudrait mettre en perspective les volumes prélevés et les capacités de la ressource en eau. Il cite l'exemple du terroir agricole dont les besoins en eau vont en augmentant (ex : abreuvement des animaux). Mme Quenot fait référence à l'étude de vulnérabilité du CD90 qui traite de ces questions agricoles dont la double problématique de manque d'eau pour le fourrage et les animaux dans le modèle agricole actuel. Mme Vernier confirme le risque économique pour les exploitations.

M. Jacquinot indique qu'il convient de se projeter sur le Territoire en 2045 et que l'étude de sécurisation de l'eau potable, engagée par le Pôle Métropolitain, apportera des éléments en matière de prospective

Concernant la carte de l'occupation du sol, M. Bellec propose de la superposer avec les données des zones identifiées comme stratégiques et des zones de sauvegarde. Mme Quenot indique que l'AUTB utilise des données d'occupation du sol plus fines et plus récentes que Corine Land Cover ; ces données seront transmises au CEREMA. *M. Giraud a modifié la diapositive 27 en prenant en compte les données de IDÉO BFC de 2017.*

M. Jacquinot souhaite connaître les surfaces des différents types d'occupation des sols. *M. Giraud a rajouté deux diapositives (n°27 et 28) qui présentent la couverture du sol sur le département. Les principales couvertures du sol sont : les forêts (48%), les formations herbacées (29%), les terres arables (15%), les zones bâties (3%), les zones non bâties (3%) et les surfaces d'eau (2,5%).*

### **Premiers résultats des projections hydroclimatiques**

Ces projections hydroclimatiques s'appuient sur les résultats de projets scientifiques nationaux, Explore 2070 et Exlore2, qui évaluent les impacts du changement climatique, et en particulier sur les milieux aquatiques et la ressource en eau. Ces projections permettent d'anticiper les principaux défis à relever et hiérarchiser les risques.

Mme Springinsfeld explique que des études à l'échelle mondiale ont été faites et que le Ministère de la Transition Écologique estime que l'augmentation moyenne de la température de la surface terrestre à l'horizon 2100 sera comprise entre 3 à 4 °C pour les scénarios les moins ambitieux et qu'il faut prévoir environ +4° pour le Territoire de Belfort. Il est prévisible de considérer que les années 2022 et 2023 deviennent représentatives d'une année dite normale en 2070 pour les ressources en eau. Ces valeurs normales en 2070 connaîtront également des variations autour de la moyenne ce qui suppose des extrêmes encore plus forts qu'aujourd'hui, notamment en termes de sécheresses et d'étiages.

Mme Springinsfeld rappelle que ces projections restent calées sur des projections hydrométriques incertaines. Il y aura peut-être des phénomènes climatiques intenses mais de courte durée comme des pluies dites « inefficaces » qui n'ont pas de réelles répercussions bénéfiques et ne profitent pas aux sols secs.

Mme Vernier précise que des différences spatiales sont importantes sur notre territoire et qu'elles doivent être prises en compte (zone de plaine / de montagne)

Il est à noter qu'il y a plus de 2600 étangs dans le département (peut être en connexion avec des nappes), beaucoup de ces étangs sont des étangs de pêche ou de loisir. M. Bellec souhaite que les étangs soient pris en compte dans les projections en ce qu'ils réduisent la disponibilité en eau des

milieux (évaporation, évapotranspiration). *M. Giraud précise que cette étude n'est pas une étude en soi sur les ressources en eau dans le cadre du réchauffement climatique et que la prise en compte des étangs dans les projections est impossible dans le cadre de cette prestation.* Pour améliorer significativement la disponibilité de la ressource en eau pour les milieux et apporter de la résilience en matière d'eau potable, ces étangs pourraient être progressivement requalifiés en zones humides particulièrement bénéfiques pour la ressource en eau (quantité et qualité).

M. Bellec rappelle par ailleurs que dans un contexte de réchauffement climatique, ces étangs peuvent être des lieux propices à la prolifération des moustiques, certaines espèces étant vecteurs de maladies, en lien avec la colonisation du Nord Franche-Comté par le moustique-tigre.

M. Jacquinot suggère qu'une véritable analyse sanitaire se greffe sur la problématique de l'eau. Il complète en indiquant que notre territoire peut devenir attractif en tant que lieu plus vivable malgré le réchauffement climatique et que le « touriste sera peut-être notre résident de demain ». En effet par rapport à la moitié sud du Pays, notre territoire serait moins impacté et on peut imaginer « des réfugiés climatiques métropolitains ». Il rappelle que la tendance démographique est à la baisse dans le Territoire de Belfort et les projections de l'INSEE sont très négatives.

C'est un point de vigilance, qui permet de poser comme enjeu un territoire « vivable » comme éléments d'attractivité territoriale.

Pour que le territoire reste accueillant, les vagues de chaleurs futures sont à combattre en assurant notamment la mise en œuvre d'îlots de fraîcheur au même titre que les autres leviers de résilience associés.

Mme Lambert confirme que ce territoire va connaître des évolutions majeures en matière de ressource en eau et de risques, et aborder ces enjeux en lien avec le cadre de vie permet une approche différente pour les élus.

M. Guerre-Genton indique que l'ONF travaille déjà sur le devenir de ses forêts et reste attentif à replanter des essences multi espèces résistantes à la sécheresse. Le risque d'incendie de forêt n'est, par ailleurs, pas à négliger pour l'avenir.

Concernant « l'infiltration ou le ruissellement », M. Guerre-Genton rappelle que notre territoire dispose d'une forte topographie qui impacte le ruissellement. M. Giraud propose de réaliser une carte prenant en compte cet élément.

Mme Peureux-Demangelle précise qu'il serait judicieux d'adapter les règles de constructions dans ces zones (notamment les règles liées aux problèmes d'infiltration, aux problèmes des gonflements d'argiles etc).

### **Suite et perspectives**

La dernière étape de l'étude sera basée sur le scénario prospectif (à établir dans le cadre des travaux des commissions de révision du SCoT), avec des propositions de zones de préservation de la ressource en eau, l'identification des pratiques et des secteurs favorables à la gestion du risque d'inondation avec une restitution finale de l'étude fin avril 2024.

Mme Peureux-Demangelle rappelle que le futur SCoT sera certainement davantage axé sur le qualitatif et insiste sur l'importance « de donner de l'accroche » aux élus, peut-être en montrant comment la ville pourrait devenir plus vivable en été et comment les zones à préserver pourraient devenir des zones à îlots de fraîcheur. Mme Springinsfeld informe l'assemblée que Météo France peut

accompagner les territoires sur la modélisation des îlots de chaleur urbain. Elle met à disposition une brochure explicative téléchargeable sur le lien suivant :

[https://meteofrance.fr/sites/meteofrance.fr/files/files/editorial/Brochure\\_ICU\\_web\\_V11.pdf](https://meteofrance.fr/sites/meteofrance.fr/files/files/editorial/Brochure_ICU_web_V11.pdf))

M. Herzog conclut en prenant l'exemple de la transformation de la place de la République à Belfort, qui répond aux enjeux climatiques : en plus d'un nouvel espace vert, le monument des Trois Sièges sera bordé d'un miroir d'eau alimenté exclusivement par la récupération d'eau de pluie. Conçu en circuit fermé, avec la mise en place de deux cuves souterraines d'une contenance de 110m<sup>3</sup>, l'eau du miroir sera stockée et filtrée dans trois cuves souterraines supplémentaires d'une capacité totale de 60 m<sup>3</sup>. C'est un aménagement au temps long qui voit le jour après près de 5 ans de réflexion.

Pièces jointes au CR :

- Présentation de la DDT90 (pdf)
- Présentation modifiée du CEREMA (pdf)